

Fin 2023, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé, aussi appelée pension de réversion. Pour 884 000 d'entre elles, la pension de droit dérivé constitue l'unique pension de retraite à cette date. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 87 % des bénéficiaires. Le nombre de retraités d'une pension de droit dérivé croît avec l'âge entre 50 et 85 ans. Les régimes verseurs les plus importants sont le régime général et l'Agirc-Arrco. En 2023, ils servent respectivement 2,8 millions et 2,9 millions de pensions de droit dérivé.

4,4 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé fin 2023

Au 31 décembre 2023, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes perçoivent un avantage de droit dérivé de la part d'un régime obligatoire de base ou complémentaire (*tableau 1*). Cette pension, aussi appelée pension de réversion, correspond à une partie de la retraite d'un assuré décédé reversée à son conjoint survivant sous certaines conditions, variables selon les régimes (âge, situation conjugale, revenu).

Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion en 2023 est proche de celui observé en 2013 (-0,4 % sur cette période) (*tableau 2*). Parmi eux, 884 000 (soit environ 20 %) ne perçoivent aucune pension de droit direct, soit parce qu'ils n'ont pas encore liquidé leurs droits propres à la retraite, soit parce qu'ils n'ont pas travaillé – du moins en France – ou pas suffisamment longtemps pour recevoir, à ce titre, une pension sous forme de rente.

Le nombre de nouveaux bénéficiaires d'une pension de réversion reste chaque année relativement stable entre 2012 et 2020 (aux environs de 225 000) et retrouve un niveau équivalent à celui de 2007 (*graphique 1*). Entre 2008 et 2012, en effet, ce nombre est moins important. Cette phase transitoire est due à la modification, à partir de 2008, de l'âge minimal donnant la possibilité de bénéficier d'une pension de droit dérivé. Celui-ci passe alors de 51 à 55 ans.

En 2023, 246 700 nouveaux individus bénéficient d'une pension de droit dérivé. Parmi eux, 79 % sont des femmes.

87 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé sont des femmes

Les femmes représentent 87 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. Leur part avoisine ou dépasse les 80 % dans les principaux régimes de retraite. Elle est plus faible (74 %) à la Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales (CNRACL), régime dans lequel une majorité des assurés d'une pension de droit direct sont des femmes. Cette situation s'explique par le fait, d'une part, que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et, d'autre part, qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que leurs conjoints. En outre, les hommes ont souvent un niveau de pension de droit direct plus élevé que celui des femmes. Ainsi, lorsqu'ils sont veufs, ils ont des revenus qui dépassent plus fréquemment le plafond de ressources pour être éligible à la réversion, dans les régimes où celle-ci est soumise à conditions (régime général, notamment). La part des femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé diminue cependant légèrement au fil des années (*tableau 1*). Par exemple, elle était de 90 % en 2012. Cette baisse provient du fait que les écarts d'espérance de vie entre les deux sexes tendent à se réduire, de même que la différence d'âge au sein des couples. La hausse des montants des pensions de droit direct des femmes, qui fait suite à leur plus grande intégration au marché du travail, réduit aussi leur éligibilité aux pensions de réversion dans le secteur privé.

Les femmes sont également surreprésentées parmi les personnes percevant une pension de droit dérivé seule. Leur part parmi cette population

est de 96 %, alors qu'elle est de 85 % parmi les personnes qui cumulent une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct (tableau 3). Les personnes résidant à l'étranger sont nettement plus nombreuses, elles aussi, parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé uniquement (48 %, contre 4 % parmi celles cumulant une pension de droit direct et de droit dérivé).

Parmi les femmes âgées de 60 ans ou plus résidant en France, la part des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé seule diminue d'un peu plus de moitié entre 2004 et 2023, passant de 7,0 % à 3,0 %. La part de femmes de la même tranche d'âge bénéficiaires à la fois d'une pension de droit dérivé et d'une pension de droit direct baisse également mais bien plus rapidement, passant de 33,7 % à 27,2 % sur la même période

(graphique 2). Cette diminution plus rapide résulte, en partie, du développement de l'activité professionnelle des femmes, et donc du fait qu'elles disposent plus souvent de droits propres à la retraite. Ainsi, en 2023, 83,3 % des femmes âgées de 60 ans ou plus possèdent un droit propre à la retraite, contre 82,7 % en 2004. Cette évolution a lieu alors même que la réforme des retraites de 2010 a décalé l'âge d'ouverture des droits (AOD) de 60 à 62 ans, ce qui aurait mécaniquement dû réduire cette part. Quant aux femmes âgées de 67 ans ou plus – qui ont dépassé l'âge d'annulation de la décote (AAD) et dont on peut considérer qu'elles ont toutes liquidé leur éventuel droit propre à la retraite – 87,1 % d'entre elles bénéficient d'une pension de droit direct en 2004, contre 95,0 % en 2023.

Tableau 1 Effectifs de retraités bénéficiaires d'une pension de droit dérivé, cumulée ou non avec une pension de droit direct

	Effectifs tous régimes (en milliers)				Effectifs tous régimes des bénéficiaires résidant en France (en milliers)			
	Femmes	Hommes	Ensemble	dont bénéficiaires d'une pension de droit dérivé seul	Femmes	Hommes	Ensemble	dont bénéficiaires d'une pension de droit dérivé seul
2004	3 650	337	3 987	1 108	3 284	328	3 612	781
2005	3 718	351	4 069	1 136	3 339	341	3 680	796
2006	3 773	370	4 142	1 152	3 380	358	3 737	800
2007	3 811	386	4 197	1 152	3 414	373	3 787	796
2008	3 761	394	4 155	1 102	3 358	382	3 741	740
2009	3 806	413	4 219	1 094	3 400	400	3 799	728
2010	3 860	385	4 245	1 094	3 452	373	3 825	729
2011	3 836	386	4 222	1 082	3 410	371	3 781	704
2012	3 843	448	4 291	1 113	3 281	433	3 713	603
2013	3 912	472	4 384	1 119	3 348	454	3 802	613
2014	3 915	483	4 397	1 108	3 348	462	3 810	610
2015	3 921	493	4 414	1 091	3 354	469	3 823	603
2016	3 892	495	4 388	1 096	3 257	471	3 728	532
2017	3 841	503	4 345	1 066	3 265	479	3 744	561
2018	3 870	513	4 383	1 059	3 293	487	3 780	565
2019	3 866	522	4 388	1 048	3 288	495	3 783	564
2020 ¹	3 848	533	4 381	967	3 309	516	3 826	497
2021	3 835	536	4 371	933	3 306	516	3 822	484
2022	3 830	546	4 376	914	3 304	523	3 827	480
2023	3 815	554	4 368	884	3 294	528	3 822	463

1. Une rupture de série a lieu en 2020. Elle concerne les effectifs de retraités résidant à l'étranger, qui ont été revus à la baisse (voir annexe 3 bis de l'édition 2024 du panorama).

Champ > Bénéficiaires d'une pension de droit dérivé cumulée ou non avec une pension de droit direct, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE.

Tableau 2 Effectifs de retraités bénéficiaires d'une pension de droit dérivé, cumulée ou non avec une pension de droit direct dans le régime, par régime de retraite, fin 2023

	Effectifs (en milliers)				Évolution (ensemble, en %)			Part parmi l'ensemble des bénéficiaires (en %)
	Femmes	Hommes	Ensemble	dont bénéficiaires d'une pension de droit dérivé seule dans le régime	2022-2023	2018-2023	2013-2023	
Bénéficiaires d'une pension de droit dérivé, tous régimes	3 815	554	4 368	884	-0,2	-0,3	-0,4	100
Régime général ¹	2 607	237	2 845	702	0,3	-0,8	-0,9	65
Agirc-Arrco ²	2 625	324	2 949	1 092	-1,2	-2,6	0,5	68
MSA salariés	617	33	649	518	-1,9	-10,0	-13,6	15
MSA non-salariés	290	36	325	92	-3,6	-18,2	-27,3	7
FPE civils	255	61	315	211	1,8	2,8	5,6	7
CNRACL	143	50	193	145	1,9	10,8	22,4	4
Ircantec	210	42	252	212	-0,8	-8,3	-15,8	6
Régimes spéciaux ³	283	10	292	278	-3,8	-14,8	-25,7	7
Professions libérales ⁴	82	7	89	81	-0,4	17,5	32,8	2

1. Voir annexe 4, note sur l'intégration de la SSI au régime général.

2. Voir annexe 4, note sur la fusion de l'Agirc et de l'Arrco.

3. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIÉG, Enim, CANSSM, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

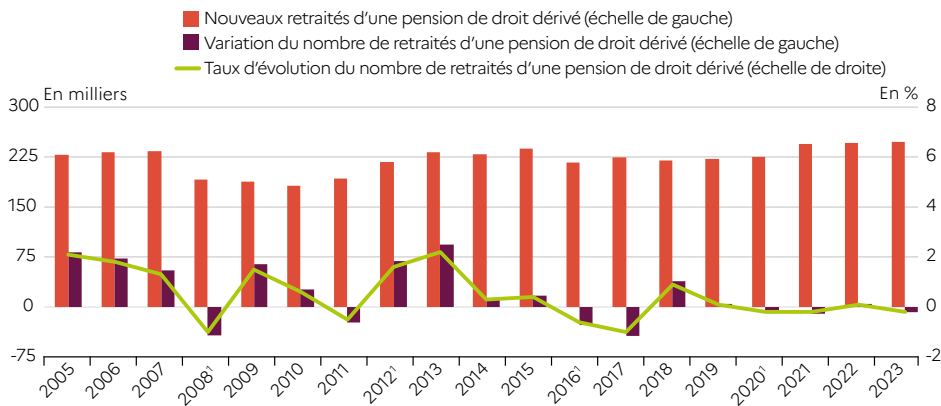
4. Professions libérales : CNAVPL, CNBF. Les effectifs ont été révisés pour les périodes passées, à la suite d'une meilleure couverture du champ des professions libérales.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR antérieures à 2016 excluent les personnes résidant dans les DROM. Des données complémentaires sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

Champ > Retraités ayant perçu une pension de droit dérivé cumulée ou non avec une pension de droit direct en 2023, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2023.

Sources > DREES, EACR, modèle ANCETRE.

Graphique 1 Variation annuelle du nombre de retraités de droit dérivé et effectifs de nouveaux retraités



1. Une rupture de série a lieu en 2008, 2012, 2016 et 2020, en raison de l'utilisation de sources différentes : modèle ANCETRE (à partir de la vague précédente de l'EIR) pour l'année antérieure et EIR (voir annexe 3). Cela a une influence sur l'augmentation du nombre de retraités au cours de ces quatre années.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Champ > Retraités ayant perçu une pension de droit dérivé au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE.

Un nombre de bénéficiaires croissant avec l'âge

En 2023, les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé sont en moyenne plus âgés (78 ans et 8 mois d'âge médian) que les retraités percevant une pension de droit direct (73 ans 3 mois d'âge médian). La structure par âge des femmes et des hommes est comparable. Les âges médians des bénéficiaires selon le sexe sont donc proches : 78 ans et 8 mois pour les femmes, contre 77 ans et 5 mois pour les hommes. De même, la part des bénéficiaires âgés de plus de 85 ans est similaire entre les deux sexes. Ainsi, 33 % des femmes et 29 % des hommes bénéficiaires d'une pension de droit dérivé appartiennent à cette tranche d'âge. Les titulaires d'une pension de droit dérivé qui ont 65 ans ou plus représentent 91 % de l'ensemble des bénéficiaires, ce qui représente 4,0 millions de personnes (graphique 3). Ceux âgés de 85 ans ou plus en représentent quant à eux 33 %, soit 1,4 million d'individus. Par ailleurs, entre 50 et 85 ans, le nombre de titulaires croît. Cette croissance avec l'âge est encore plus marquée lorsqu'elle est rapportée à la population de retraités de chaque tranche

d'âge (graphique 4). Ainsi, parmi les personnes nées entre 1936 et 1940, résidant en France et encore vivantes en 2020, 22,4 % ont touché une pension de droit dérivé à un âge compris entre 70 et 74 ans. Au sein de cette génération, 11,5 % la percevaient par ailleurs déjà entre 60 et 64 ans. Cette part est plus faible parmi les générations les plus récentes. Ainsi, 10,1 % des personnes nées entre 1941 et 1945 ont touché une pension de réversion entre 60 et 64 ans, ce qui est le cas de 9,2 % de celles nées entre 1946 à 1950. La baisse du nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion au fil des générations est liée, notamment, à l'augmentation de l'espérance de vie, à la hausse du nombre de personnes touchant des droits directs à la retraite et à la réduction de l'écart d'âge entre les deux membres du couple.

2,8 millions de pensions de droit dérivé versées par le régime général

En 2023, 2,8 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé du régime général, y compris les indépendants depuis leur intégration à ce régime en 2020 (tableau 2). Par ailleurs, 2,9 millions de personnes perçoivent une

Tableau 3 Effectifs de retraités d'une pension de droit dérivé tous régimes, fin 2023

	Bénéficiaires d'une pension de droit dérivé cumulée à une pension de droit direct	Bénéficiaires d'une pension de droit dérivé seule	Ensemble des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé	Ensemble des bénéficiaires d'une pension de droit direct
Ensemble (en milliers)	3 484	884	4 368	17 198
Caractéristiques de la population (en %)				
Femmes	85	96	87	53
Hommes	15	5	13	47
Personnes résidant en France	96	52	88	95
Personnes résidant à l'étranger	4	48	13	5
Moins de 60 ans	0	16	4	1
60 à 64 ans	3	17	6	12
65 à 74 ans	27	18	25	43
75 à 84 ans	36	24	33	29
85 ans ou plus	34	25	33	14

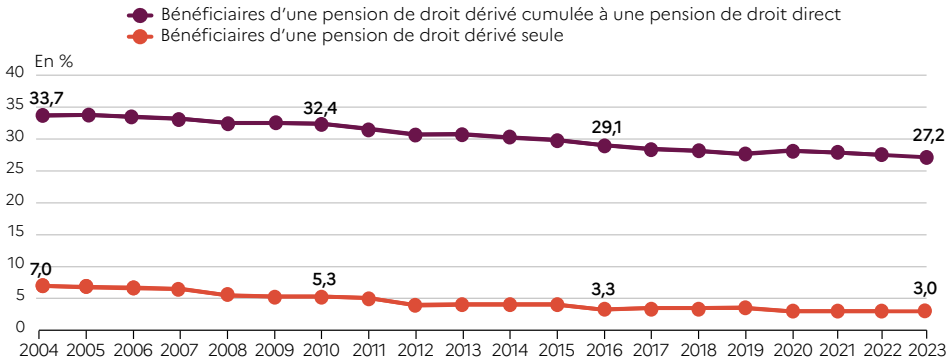
Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.
Lecture > 96 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé ne percevant pas de pension de droit direct sont des femmes, contre 85 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé cumulée à une pension de droit direct.
Champ > Retraités ayant perçu une pension de droit dérivé cumulée ou non à une pension de droit direct en 2023, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.
Source > DREES, modèle ANCETRE.

réversion du régime complémentaire unifié fusionnant l'Association générale des institutions de retraite des cadres et l'Association pour les régimes de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco). Les régimes de base du secteur privé versent un peu moins de pensions de réversion que les régimes complémentaires,

car ils conditionnent leur versement à un niveau de ressources.

Les régimes de base du secteur privé (régime général, Mutualité sociale agricole [MSA] salariés, MSA non-salariés) versent, au total, 3,8 millions de pensions de droit dérivé, tandis que les régimes de la fonction publique (fonction publique de

Graphique 2 Part des retraitées d'une pension de droit dérivé parmi les femmes âgées de 60 ans ou plus résidant en France

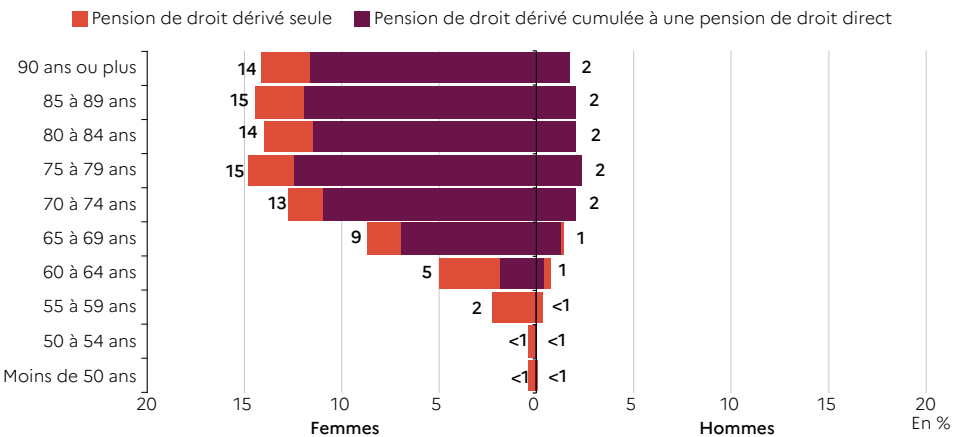


Lecture > Fin 2023, 3,0 % des femmes âgées de 60 ans ou plus résidant en France bénéficient d'une pension de droit dérivé sans bénéficier d'une pension de droit direct, et 27,2 % bénéficient d'une pension de droit dérivé cumulée à une pension de droit direct.

Champ > Femmes âgées de 60 ans ou plus, résidant en France, vivantes au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique 2023.

Graphique 3 Pyramide des âges des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé, fin 2023



Lecture > Fin 2023, 14,2 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé (seule ou cumulée avec une pension de droit direct) sont des femmes âgées de 90 ans ou plus.

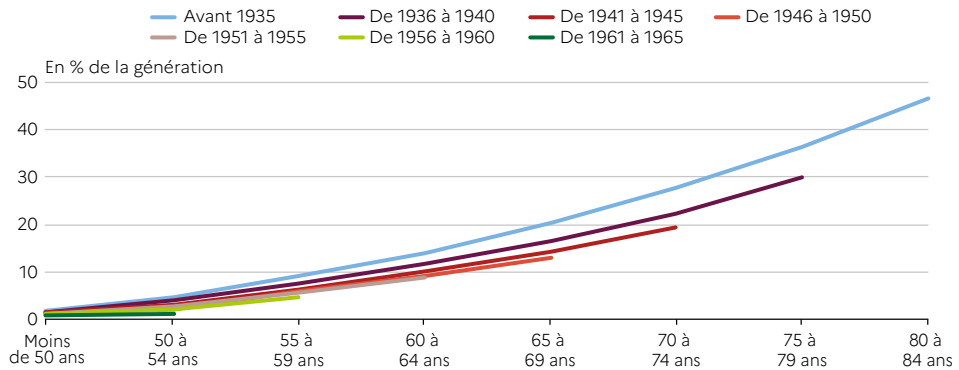
Champ > Retraités ayant perçu une pension de droit dérivé cumulée ou non avec une pension de droit direct en 2023, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2023.

Source > DREES, modèle ANCETRE.

l'État pour les fonctionnaires civils [FPE civils], fonction publique de l'État pour les militaires [FPE militaires] et CNRACL) en versent 0,6 million. La part des bénéficiaires d'une pension de droit dérivée percevant uniquement cette pension (sans cumul avec une pension de droit direct) dans un même régime est supérieure à 75 %, dans la plupart des régimes¹. Les personnes cumulant une pension de droit dérivé et une autre de droit direct dans un même régime sont majoritaires à la CNAV, à la MSA non-salariés, à la MSA non-salariés

complémentaire et à l'Agirc-Arrco. Ce constat renvoie au fait que les assurés de ces régimes avaient plus souvent un conjoint affilié au même régime qu'eux. Entre 2013 et 2023, l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une pension de droit dérivé varie par ailleurs fortement d'un régime à l'autre. Il augmente de 0,5 % à l'Agirc-Arrco et de 5,6 % dans le régime de la FPE civils. En revanche, il baisse de 0,9 % au régime général (y compris indépendants de l'ex-SSI) et de -13,6 % à la MSA salariés (tableau 2). ■

Graphique 4 Part des personnes bénéficiant d'une pension de droit dérivé, selon l'âge et la génération



Note > Les résultats par génération présentés ici ne tiennent pas compte de la mortalité différentielle. En effet, une partie des personnes appartenant aux générations les plus anciennes sont décédées fin 2020. Les retraités présents dans l'EIR sont donc ceux ayant une espérance de vie plus grande, et dont les montants de pension sont les plus élevés.

Lecture > Parmi les personnes vivantes en 2020 et nées avant 1935, 14 % ont touché une pension de réversion entre 60 et 64 ans (contre 9,2 % des personnes nées entre 1946 et 1950).

Champ > Personnes résidant en France, vivantes au 31 décembre 2020.

Sources > DREES, EIR 2020 ; Insee, estimation de la population au 1^{er} janvier 2021.

Pour en savoir plus

- > Données historiques disponibles dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/rubrique/Retraite>.
- > **Bodier, M., Buisson, G., Lapinte, A. et al. (coord.)** (2015, décembre). *Couples et familles – Édition 2015*. Paris, Insee : coll. Insee Références.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2024, février). Réunion du Conseil du 1^{er} février 2024. Les droits familiaux et conjugaux : objectifs et leviers envisageables.
- > **Chartier, F., Collin, C.** (2020, septembre). Les évolutions de la pension de réversion en France. CNAV, *Retraite et société*, 83.
- > **Collin, C.** (2016, février). La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations. DREES, *Études et Résultats*, 951.
- > **Daguet, F.** (2016, septembre). De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme. Insee, *Insee Première*, 1613.

1. Ces retraités peuvent toutefois bénéficier d'un droit direct dans un autre régime.